



HAMPSTEAD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT No. 1017 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD.

AVIS PUBLIC est donné par le soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière du Conseil à venir, le 5 février 2018 à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft à Hampstead, le Conseil municipal adoptera le règlement n° 1017 intitulé : « Règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil de la Ville de Hampstead ».
2. L'objet de ce règlement est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil de la Ville de Hampstead et ce, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce code impose des règles de conduite notamment en matière de contrats entre la Ville et des parents des élus, de dons ou d'avantages reçus par les élus, de conflits d'intérêts et de confidentialité des informations reçues et il prévoit diverses sanctions pour en assurer le respect.

3. Le projet de règlement est déposé au bureau de la greffière, 5569 chemin Queen Mary, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Hampstead, ce 18 janvier 2018

Le greffier de la Ville

M^c Pierre Tapp, avocat

PUBLIC NOTICE

BY-LAW No. 1017 REGARDING THE ADOPTION OF A CODE OF ETHICS AND CONDUCT FOR MEMBERS OF COUNCIL OF THE TOWN OF HAMPSTEAD.

PUBLIC NOTICE is given by the undersigned as follows:

1. At a regular sitting to be held on February 5, 2018 at 8:00 p.m., at the Community Centre, 30 Lyncroft Road in Hampstead, the Municipal Council will be adopting By-law N° 1017 entitled: "By-law regarding the adoption of a code of ethics and conduct for members of Council of the Town of Hampstead."
2. The object of this By-law concerns the adoption of a code of ethics and conduct for members of Council of the Town of Hampstead in compliance with the *Municipal ethics and good conduct act*.

This code imposes rules of conduct namely with respect to contracts between the Town and relatives of council members, gifts or advantages received by council members, conflicts of interests and confidentiality of information received and it provides various sanctions to ensure compliance with these rules.

3. The Draft By-law may be consulted by all interested persons at the office of the Town Clerk, 5569 Queen Mary Road, during regular office hours.

Given at Hampstead, January 18, 2018

The Town Clerk

M^c Pierre Tapp, Attorney